# LES SCANDALES ADMINISTRATIFS de Lyon

## Cour d'assises du Rhône

*Audience du 6 mars*

### Les microphones

L'interrogatoire continue par les indiscrétions policières de Meyer.

Meyer, pour surprendre chez ses chefs des secrets qu'il considérait comme utiles à ses desseins, avait fait installer un réseau de fils téléphoniques aboutissant à son bureau. Certains de ces fils arrivaient jusqu'au cabinet du *secrétaire général pour la police*: d'autres pénétraient dans la pièce où travaillait d'ordinaire le chef de cabinet; et enfin une troisième série de fils se dirigeaient vers le cabinet du préfet. Ceux-ci ont été coupés juste à l'entrée de cette dernière pièce.

La disposition était ingénieuse, et quand Meyer voulait faire de l'espionnage à son profit, il n'avait qu'à ouvrir un tiroir de son bureau. Il était par là même parfaitement au courant de tout ce qui se passait autour de lui.

Le président insiste aussi sur ce fait que Meyer étant entré en rapports avec un sieur Mignot, ancien agent de la sûreté qui avait fondé une « agence de renseignements dans l'intérêt des familles », ne craignit pas de mettre à sa disposition les propres agents de la préfecture, si de lui communiquer des dossiers de la sûreté.

— Tout cela, s'écrie Meyer, c'est absolument inexact.

### Campagne de presse

Le président, abordant un autre ordre de faits, dit à Meyer :

— L'accusation prétend que vous aviez conclu un pacte avec la *Comédie politique* dont vous rédigiez les attaques.

R. — Je n'ai jamais agi, répond l'accusé dans mon intérêt personnel. M. Delaroche qui est aujourd'hui décédé, et qui était directeur du *Progrès*, s'était beaucoup ému d'attaques dirigées contre lui par la *Comédie politique*. M. Rivaud m'en parla, et sur son ordre, je me rendis au journal où, par l'intermédiaire d'un imprimeur, une femme, avec qui j'en abouchai, je cherchai à savoir quel était l'auteur des attaques dirigées contre M. Delaroche. La chose s'était pas facile, car M. Ponet, le directeur de la *Comédie politique*, était très méfiant. Finalement, je me procurai beaucoup d'épreuves, mais je ne pus jamais avoir des manuscrits.

M. Rivaud décida, pour mettre un terme à cette situation, de faire arrêter pour chantage M. Ponet; il fit venir le procureur de la République et la chose fut ainsi décidée. Mais alors Ponet ayant su plus tard, après sa mise en liberté, que c'était à l'intervention de M. Rivaud qu'était due son arrestation, il recommença les attaques contre lui.

D. — Vous savez que M. Rivaud l'a nié.

R. — Je maintiens avoir agi sur un ordre formel. Je n'avais d'ailleurs aucune raison de ménager cet homme-là qui m'avait calomnié, m'accusant même d'avoir assassiné mon frère.

D. — Quoiqu'il en soit, que vous ayez agi spontanément ou non, sur l'ordre ou non de quelqu'un, vous avez fait là un acte abominable que tous les hommes honnêtes réprouvent.

La seconde partie de l'audience est consacrée à la construction de nouveau hôtel de police, pour laquelle Meyer toucha illégalement 71 815 francs.

Meyer reconnaît finalement avoir reçu 20 000 fr. des frères Lombard mis à titre de simple prêt.

### L'interrogatoire de M. Girerd

Le président passe ensuite à l'interrogatoire de l'ancien architecte départemental Girerd.

Celui-ci déclare n'avoir touché que 9 000 francs sur ses 15 000 francs d'honoraires.

Le président faisant cette remarque que le juge d'instruction avait manifesté des doutes sur la culpabilité de Girerd, celui-ci s'écrie, au milieu des rires de l'auditoire : « Je le comprends. »

— Oui, poursuit le président, mais le procureur de la République et la Chambre des mises en accusation n'ont pas partagé cet avis.

On vous reproche d'avoir majoré les devis pour une somme de 50 000 francs pour le gros œuvre. Qu'avez-vous à dire?

L'accusé, dans de longues explications, répond qu'il a dû préparer à la hâte les devis, qu'il ne connaissait pas au juste le terrain sur lequel le bâtiment allait être construit et qu'en tout cas il ignorait absolument que le traité qui devait intervenir entre les frères Lombard et l'Etat avait le caractère criminel. L'audience est suspendue à 5 h. 1/2.

### L'audition des témoins

A la reprise de l'audience on commence l'audition des témoins.

M. Cacau, chef de cabinet du préfet, dit que lorsque M. Lapetite eut décidé la révocation de Meyer, il le convoqua, puisqu'il venait de jurer sur la tête de ses enfants, n'avoir autre chose à se reprocher que l'argent détourné de la caisse des gardiens de la paix, argent qu'il venait de rembourser, de lui faire obtenir une pension de retraite par le Conseil général. Il parle ensuite des fameux microphones établis par Meyer, et fournit des renseignements.

Après un certain nombre d'autres dépositions de chefs de la police ou de simples agents, l'ouvrier électricien qui a fait installer les microphones de la préfecture, dit qu'il y a eu seulement un commencement d'exécution, mais qu'ils dont pas fonctionné. Il est en contradiction formelle avec ce qu'a reconnu Meyer ce matin et ce que, rappelé à la barre, affirmède nouveau M. Cacau, le chef de cabinet de M. Lapetite.

Mais voici un autre ouvrier électricien, qui, lui déclare avoir, en 1897, installé un appareil qui permettait d'entendre de chez Meyer ce qui se disait dans le cabinet du secrétaire général. Le fait est donc maintenant nettement établi.

L'audience est levée à 6 h. 1/2, sans incident.

### DEUXIÈME AUDIENCE

A l'ouverture de l'audience, à 9 heures, on remarque de nombreux vides dans la salle.

Le défile des témoins commence.

Le premier entendu, l'agent de la Sûreté Juppet, a fourni, à l'instruction, des renseignements très défavorables sur Meyer, son ancien chef.

Pressé par le défenseur de l'accusé, cet agent est beaucoup moins affirmatif aujourd'hui.

Les faits dont il avait parlé à l'instruction lui avaient, dit-il, été rapportés par des tiers qu'il se refuse à faire connaître.

Me Arcis proteste avec vivacité contre l'attitude de ce témoin.

Le procureur général proteste à son tour et prend la défense de l'agent de la Sûreté dont la bonne foi ne peut être mise en doute.

On entend l'ex-agent de la Sûreté Mignot, qui nie formellement avoir touché les 35 000 francs trouvés portés sur les livres d'Eugène Lombard.

Il déclare également n'avoir jamais connu la comptabilité des frères Lombard et ne pas s'expliquer comment et pourquoi son nom a pu y figurer.

Le témoin reconnaît avoir fondé à Villeurbanne une agence de renseignements pour les familles; mais il se défend énergiquement d'avoir jamais employé des agents de la préfecture.

Après l'audition d'un imprimeur qui avait déclaré à l'instruction avoir ménagé à Meyer une entrevue avec M. Ponet, directeur de la *Comédie politique*, et qui déclare aujourd'hui s'être rétracté peu après devant le juge, rétractation dont d'ailleurs on ne trouve aucune trace dans la déposition, on entend Mme Lacroix.

Cette dame, qui exerçait à l'époque le métier d'imprimeur, et qui imprimait la *Comédie politique*, reconnaît sans difficulté avoir été en relation avec Meyer, et cela au sujet des poursuites que M. Delaroche exerçait contre elle.

Le papier timbré pleuvait chez moi, dit le témoin. M. Meyer me promit d'intervenir auprès de M. Delaroche pour faire cesser cet état de choses, et il me demanda en échange de lui procurer des épreuves d'articles de la *Comédie politique*.

Comme d'autre part ce journal ne tenait pas les engagements qu'il avait pris envers moi, je pensais ne pas faire mal en accédant au désir de M. Meyer. Je lui ai donc souvent fait remettre des épreuves.

D. — Meyer s'est-il occupé du traité que vous avez passé avec le directeur de la *Comédie politique*?

R. — Il m'a donné des conseils.

Meyer, se levant :

— Mme Lacroix est venue me trouver un jour. Elle était porteur d'un projet de traité. Elle me demanda si elle pouvait être poursuivie en responsabilité. Je lui dis que je n'entendais pas grand chose à cela et je l'invitai à s'adresser à un clerc d'avoué, ce qu'elle fit, je crois.

— C'est vrai, c'est exact, répond Mme Lacroix.

M. Gaillard, chef de la 4e division de la préfecture du Rhône, assure que des rapports existaient entre Meyer et M. Ponet : Meyer lui-même me l'a dit. Il ne s'en cachait pas.

Meyer. — Oui, j'exerçais une surveillance sur la *Comédie politique* et je faisais mes rapports au préfet.

Lecture est ensuite donnée de la déposition à l'instruction de M. Georges Rivaud, ancien préfet du Rhône, receveur particulier à Paris. Dans cette déposition, M. Rivaud s'explique longuement sur la préparation des projets relatifs à la construction du nouvel hôtel de police.

En ce qui touche les relations de Meyer avec le journal la *Comédie politique*, M. Rivaud s'exprimait ainsi : C'est par l'intermédiaire de Meyer que la dame Lacroix qui imprimait le journal la *Comédie politique*, consentit à communiquer à la préfecture des épreuves du journal de Ponet.

Cette communication avait pour l'administration cet avantage de pouvoir intervenir auprès de l'imprimeur en lui signalant les articles qui engageaient sa responsabilité et par conséquent à obtenir peut-être dans certains cas le retrait ou l'atténuation de ces articles.

D. — Meyer n'avait pas été l'inspirateur de certains articles diffamatoires parus dans la *Comédie politique*, notamment d'un article contre M. le commissaire de police de Valse, paru à l'occasion de votre disgrâce?

R. — Je suis convaincu que Meyer n'a jamais fourni les éléments d'aucun article à la *Comédie politique*, sauf peut-être celui qui a paru après ma disgrâce et qui concerne M. le commissaire de police.

Il est possible du reste qu'indigné des actes et des rapports qu'on attribuait, en ce qui me concerne, à M. L., lequel m'est redevable de toute sa carrière, je me sois laissé aller à quelque vivacité de langage contre ce dernier fonctionnaire et que Meyer alors ait cru m'être agréable en fournissant des renseignements à Ponet.

D. — Vous êtes-vous aperçu que Meyer ait cherché à établir à la préfecture un système de microphones-écoutes, de manière à écouter ce qui se disait dans votre cabinet ou dans celui de M. le secrétaire général?

R. — Je ne puis faire aucune affirmation en ce qui touche le cabinet du secrétaire général. Mais je crois pouvoir dire qu'il me paraît au moins fort difficile qu'un homme ait écouté pendant sept ans et demi dans le mur de mon cabinet sans que je m'en sois aperçu un seul jour.

Interpellé par le juge d'instruction, Meyer déclara n'avoir aucune observation à faire au sujet de cette déposition de M. Rivaud qu'il déclara absolument conforme à la vérité en ce qui le concernait. Aujourd'hui, à la question que lui pose M. le président Wencker, Meyer déclare encore n'avoir rien à dire.

Me Arcis observe cependant que si M. Rivaud était venu, peut-être y aurait-il eu lieu de discuter certains points avec lui. L'audience s'achève par les dépositions de témoins qui ont été mêlés aux travaux de constructions de diverses casernes. A 2 heures, reprise de l'audience.

# ANGLAIS & BOERS

### Bruits de négociations

Le *Matin* a reçu de Londres une dépêche disant qu'hier soir le gouvernement aurait reçu des ouvertures pour la négociation de la paix venant non plus de La Haye, mais des combattants boers.

La dépêche est transmise sous toutes réserves. Le correspondant du *Matin* ajoute qu'il n'a pu obtenir ni confirmation, ni démenti de cette nouvelle.

### Les chefs boers

Une dépêche de Prétoria annonce que Steijn et de Wet ont traversé la ligne du Natal et sont maintenant en conférence avec Botha dans le district d'Utrecht.

### L'entrevue avec Roosevelt

L'entrevue des délégués boers avec le président Roosevelt leur a démontré qu'ils ne pouvaient rien attendre des Etats-Unis.

Et une dépêche de Cologne assure que le président Krüger ne cherchera plus aucune intervention et laissera les Boers combattre jusqu'au bout.

On dit aussi que les délégués boers vont retourner prochainement en Afrique et se mettre en rapports avec les chefs boers en armes.

Pietermaritzburg, 4 mars. — Le premier ministre a parlé, aujourd'hui, à l'Assemblée législative, de la possibilité de l'établissement d'un service postal direct entre l'Angleterre et le Natal.

Beaufort-West (colonie du Cap), 5 mars. — Il n'y a plus de commandos boers au sud de la ligne allant de Williston à Cianwilliam par Calvinia. Les troupes anglaises occupent Williston.

Craddock (colonie du Cap), 5 mars. — Les commandos de Fouché et de Myburg ont été chassés du Nord-Est de la colonie dans ce district.

# EN CHINE

### Le payement de l'indemnité

Pékin, 6 mars. — Les fonctionnaires chinois craignent que le refus de la part de la Commission des banques d'accepter le versement de l'indemnité pour le mois de février ne rende plus difficile la perception des futurs versements.

Sir Robert Hart a écrit aujourd'hui aux ministres étrangers pour appeler leur attention sur les complications qui pourraient survenir dans le cas où 18 200 000 taëls, actuellement déposés à la Banque chinoise de Changhaï et qui constituent le montant du versement, viendraient à être détruits ou détournés de leur destination.

### L'attitude de Tong-Fu-Siang

Les allures de Tong Fu-Siang causent de l'appréhension à la cour : l'impératrice lui a fait offrir par Yung-Lou certains avantages s'il consentait à licencier le corps de troupes important qu'il commande; mais il a refusé alléguant qu'il se considérait comme plus en sûreté avec une armée autour de lui.

La légation de France décline toute responsabilité dans les désordres dont se rendent coupables les soldats du maréchal Sou, et déclare qu'elle a protesté contre le déplacement du maréchal Sou en présidant les désordres qui devaient en résulter. La réinstallation du maréchal Sou dans son ancien commandement a été effectuée à la requête du ministre de France.

# LE PRINCE HENRI DE PRUSSE

## AUX ÉTATS-UNIS

Après avoir visité la fameuse cascade du Niagara, le prince Henri est revenu sur le territoire des Etats-Unis.

L'accueil qu'il a reçu à Rochester, où se trouvent bon nombre d'Allemands, a été enthousiaste.

Dans la journée de jeudi, le prince a visité les Universités de Cambridge et de Howard où il a reçu du recteur le titre de « docteur en droit ».

Le Dr Elliot lui a adressé entre autres ce compliment :

La nation tout entière est profondément sympathique à l'unification de l'Allemagne, et nous accueillons avec joie le digne représentant de la grande allemande. Nous voyons en lui, toutefois, quelque chose de plus que le représentant d'une magnifique nationalité et d'un souverain impérial : nous voyons en lui la petite-fille de l'illustre reine Victoria.

Guillaume II a télégraphié au prince au sujet de sa réception comme docteur en droit de l'Université d'Howard.

Le prince est de retour aujourd'hui à New-York et y prendra quelques jours de repos, car ces déplacements prolongés et incessants l'ont sensiblement fatigué.

Il a été surmené depuis dix jours par ces réceptions et ces fêtes continuelles. Il paraît même que, dans certaines stations où le train spécial s'arrêtait, des gens peu polis allaient frapper sur les carreaux du wagon pour obliger le prince à se montrer.

## A LA FRONTIÈRE MAROCAINE

La mission franco-marocaine a quitté Beni-Ounif, allant à Kenadsa.

Un grave incident s'est produit durant son séjour près du ksour de Zenaga. Le capitaine Susbielle, ainsi qu'un autre officier et un cavalier qui l'accompagnaient, a été assailli à coups de pierres; le soldat a été même frappé de coups de bâton.

Les notables ont chargé le chef de la mission marocaine de faire agréer leurs excuses.

C'est, paraît-il, sur la demande très vive des habitants de Figuig que la construction de la ligne du chemin de fer entre Beni-Ounif et Djenan-Eddar a été décidée du côté opposé à celui primitivement choisi, c'est-à-dire entre Beni-Ounif et Figuig.

Il y avait avantage pour nous à adopter ce tracé plus sûr.

Kenadsa ne sera pas occupée. La ligne atteindra Ben-Zirn pour revenir ensuite vers Taghit.

Les travaux continuent, effectués par le génie, sous la direction des ponts et chaussées.

Bou-Amama se tient tranquille à Tafilala.

## Le choléra

Constantinople, 6 mars. — Une épidémie de choléra a éclaté parmi les pèlerins de Medina. 110 ont déjà succombé.

Djeddah, 7 mars. — On signale des cas suspects de choléra à la Mecque.

# TRIBUNAUX

### LE JUIF DÉSERTEUR

Le Conseil de guerre du 9e corps, siégeant à Tours, a condamné hier par défaut, à un an de prison et 50 francs d'amende, le cavalier Cahen d'Anvers, du 7e hussards, à Niort, pour bris de clôture dans la nuit du 2 au 3 janvier dernier.

Cahen d'Anvers s'était enfui de la prison du corps où il était enfermé, en faisant une ouverture dans le plafond de ce local.

Cahen d'Anvers n'a pu être retrouvé.

BYRRH hors concours Paris 1900 le plus ancien des toniques hygiéniques

CREME SIMON la meilleure des CRÈMES

# LETTRES DE BELGIQUE

*(De notre correspondant particulier)*

Bruxelles, 6 mars.

### L'EMEUTE RECALCITRANTE

Pour chauffer les enthousiasmes, les groupes parlementaires libéral et socialiste vont organiser une manifestation monstre, à Bruxelles, en faveur du suffrage universel égalitaire. Cette manifestation coïncidera avec le dépôt sur le bureau de la Chambre d'une proposition de revision de la Constitution.

Si les gens de l'opposition espèrent obtenir par des manifestations ce que l'émeute récalcitrante ne veut leur donner, ils se font de singulières illusions. Voyez l'Angleterre, le pays des manifestations gigantesques! Les masses démocratiques y ont moins obtenu en un demi-siècle par des manifestations qu'une poignée de républicains français par un coup de force en une seule journée!

On dit que les socialistes bruxellois peuvent compter absolument sur 4 000 à 5 000 hommes embrigadés. Ce serait suffisant pour tenter un coup de force; mais tentative ne veut pas dire réussite, car le gouvernement est appuyé par toute la force armée, depuis la garde civique jusqu'aux troupes, et, de plus, l'opinion publique, même libérale, est hostile à l'agitation révolutionnaire.

Il n'empêche que le gouvernement a pris toutes les mesures désirables. Le ministère des chemins de fer notamment a donné des instructions à son personnel actif pour qu'en quelques heures des trains puissent transporter des corps de troupes dans toutes les directions.

### LA LACHETÉ DES MENEURS

Que de fois n'a-t-on pas mis en lumière la pleutrerie et la lâcheté des meneurs et des agitateurs qui font les matamores dans les meetings et s'éclipsent à l'heure du danger!... Mais jamais peut-être cette pleutrerie n'est apparue plus misérable et plus odieuse que chez nous, dans ces temps derniers.

Dans plusieurs clubs socialistes de province et de Bruxelles, on a voté des ordres du jour aux termes desquels les chefs socialistes, sénateurs, députés, conseillers de tous genres et administrateurs de tout poil, sont « invités » en cas d'émeute pour ne pas s'exposer à ne pas marcher en tête des bandes!.....

Je vous laisse à penser quelles ont dû être les honteuses démarches faites par ces lâches pour obtenir pareils votes! L.

—o—

Voici, d'autre part, et pour compléter les informations de notre correspondant, les dépêches adressées de Bruxelles à l'Agence *Paris-Nouvelles*:

Bruxelles, 6 mars. — A la Chambre, M. de Trooz, ministre de l'Intérieur, annonce que le gouvernement s'oppose à la proposition de reviser l'article de la Constitution concernant le régime électoral; il déclare que le pays sera consulté, le 25 mai, par des élections régulières et qu'il se prononcera alors sur le suffrage universel.

### MANIFESTATION SOCIALISTE

Bruxelles, 6 mars. — A l'issue d'un meeting dans lequel les députés Vandewalle et Dufrane-Friart, libéraux, Vandervelde et Furnemont, socialistes, et de Backer, démocrate-chrétien, ont pris la parole, un télégramme a été envoyé au roi. Il est ainsi conçu :

« Les 2 500 ouvriers et bourgeois, réunis en la salle du Navalorama, signalent au roi la gravité des manifestations qui se produisent en faveur du suffrage universel et l'engagent à user de son devoir pondérateur pour hâter dans une voie pacifique la solution de la question électorale. »

Après le meeting, une manifestation s'est formée et, précédée d'une musique, parcourt les principales artères de la ville.

### BAGARRES ET ARRESTATIONS

Bruxelles, 6 mars. — Après le cortège qui est parti de la Maison du Peuple, deux bandes d'étudiants se sont dirigées vers le théâtre des Variétés, où avait lieu un spectacle organisé par les étudiants catholiques. La police a voulu intercepter le cortège et a dégainé. Trois étudiants ont été blessés, parmi lesquels M. Vandewalle, fils du député libéral. Deux arrestations ont été opérées.

La sortie des étudiants catholiques a été très mouvementée. La police a fait sortir les étudiants par groupes; mais quelques-uns d'entre eux ayant été reconnus à leur bonnet d'astrakan ont été poursuivis par les étudiants libéraux qui criaient : « A bas la culotte! » A tout instant, la police disperse des groupes qui se reforment: elle procède à de nombreuses arrestations, de jeunes gens pour la plupart.

Enfin, à minuit, tous les étudiants catholiques ont pu sortir du théâtre. Une cinquantaine d'entre eux ont été conduits à l'Institut Saint-Louis, sous l'escorte de la police.

A minuit 30, un peloton de gendarmes à pied et 20 gendarmes à cheval arrivent place de Brouckere et prennent position devant l'Hôtel Continental. Les étudiants libéraux poussent des huées; aussitôt, la police charge et procède à quatre arrestations.

A minuit 40, la place de Brouckere est déblayée et les rues environnantes sont barrées.

# GUERRE ET MARINE

### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général Parisot, commandant la brigade régionale d'infanterie de Lyon, est placé à la section de réserve.

### LA LIMITE D'AGE

19 généraux de division et 20 généraux de brigade seront atteints par la limite d'âge d'ici au 31 décembre 1902.

Voilà qui promet de fortes fournées dans tous les grades, au cours de cette année.

### LA GARNISON DE BELFORT

Le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, est arrivé à Belfort, à 9 h. 40, pour inspecter la garnison et assister à des manœuvres qui auront lieu aujourd'hui et demain.

# *Un transatlantique coulé*

*Liverpool.* — Le transatlantique *Waesland* a sombré hier soir au large de Holyhead, à la suite d'une collision avec le transatlantique anglais *Harmonides*.

Le *Waesland* appartenait à la Société anonyme de navigation belge américaine Red Star Line, d'Anvers. C'était un navire à hélice en fer de 3786 tonnes.

Le transatlantique *Harmonides*, avec lequel la collision s'est produite, est arrivé ce matin à 3 heures à Liverpool.

Les circonstances dans lesquelles la collision s'est produite semblent les suivantes :

Mercredi, à minuit environ, par un épais brouillard, les deux navires faisaient route lentement au large de la côte d'Anglesey, le *Waesland* vers Philadelphie et l'*Harmonides* venant du sud de l'Amérique, lorsque l'avant de ce dernier tout à coup se jeta sur le *Waesland*, l'abordant par le travers.

L'*Harmonides* fit alors machine en arrière; mais, en effectuant ce mouvement, heurta de nouveau le *Waesland*.

Le capitaine du *Waesland*, se rendant compte que son navire était perdu, donna aussitôt l'ordre de mettre les embarcations à la mer. L'équipage abaissa aussitôt les chaloupes où 12 personnes prirent place, mais en glissant du davier une embarcation prit une position verticale et fut projetée à la mer.

La chaloupe fut rapidement remise à flot, l'équipage et les passagers recueillis par les autres embarcations et transportés sur l'*Harmonides*, à l'exception d'une jeune fille et d'un passager qu'on ne put retrouver.

L'attitude des passagers, au nombre desquels se trouvent plusieurs Scandinaves, fut admirable.

Alors que les dernières embarcations contenant les officiers et l'équipage du *Waesland* abandonnaient le navire, l'eau pénétrait dans la chambre des machines, et quelques instants après une forte explosion se produisait.

Quarante minutes exactement après la collision, l'énorme masse du navire creva et une dernière fois et disparaissait sous l'eau.

Les passagers n'ont pas eu trop à souffrir. Ils montèrent à bord de l'*Harmonides* avec les seuls effets qu'ils avaient recueillis à la hâte, quelques-uns même avaient pour tout vêtement une simple couverture enroulée autour du corps, et pour coiffure des mouchoirs autour de la tête.

# LA FILLETTE ÉTRANGLÉE

Un mandat d'amener vient d'être lancé par M. Le Poittevin, juge d'instruction, contre un nommé Guillaume-Hector Ducocq, accusé de l'assassinat de la petite Angèle Cheze.

Ducocq, 32 ans, célibataire, sans profession, habitait 80, rue Caulaincourt, sous le nom de Lasson ou Masson.

Lorsque mardi, à 9 heures du soir, il vit arriver les inspecteurs de la Sûreté, il se tenait sur le trottoir de la rue Caulaincourt. Il comprit qu'on le cherchait et prit la fuite. Poursuivi, il réussit à s'échapper.

Ducocq n'en est pas à son premier méfait.

En 1898, demeurant au n° 269 du boulevard Voltaire, il avait séquestré pendant trente-six heures une fillette, nommée Marie B... Il l'avait ensuite abandonnée au milieu de la rue. L'enfant, étant rentrée chez elle, avait fait à ses parents un mensonge quelconque, mais avait avoué à son frère qu'elle avait été chez un monsieur.

La mère, avertie par le bambin, alla trouver M. Cochefert. Le chef de la Sûreté prescrivit à la fillette de faire son possible pour retrouver la maison où elle avait été séquestrée. On arriva ainsi au n° 269 du boulevard Voltaire, on arrêta Ducocq; mais, les preuves manquant, il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu de M. le juge de Cosnac. Ceci se passait le 28 septembre 1898.

Il entra ensuite chez M. Lévy, commissionnaire, 38, rue Berger, détourna 4500 francs et fut condamné par défaut à dix ans de réclusion par la Cour d'assises de la Seine.

# CHASSE AUX NOUVELLES

**Morbihan. — Un quartier-maître étranglé.** — Une compagnie de marins fusiliers en manœuvres a trouvé au Meatec, près de Lorient, dans une lande, le cadavre de Cléirec, quartier-maître vétéran, qui avait été étranglé avec une cotelette de laine.

Le parquet et un médecin sont sur les lieux. Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

**Yonne. — Deux noyés.** — Deux disparus viennent d'être retrouvés noyés : le premier, Clemenceet, 79 ans, a été retiré de l'Armançon, à Saint-Florentin; le second, Jules Revenesu, 50 ans, était dans l'Yonne, près d'Auxerre. Ce dernier était domicilié à Augy. La mort de l'un et de l'autre est purement accidentelle.

**Dordogne. — Mort subite d'un prêtre.** — Notre correspondant de Périgueux nous écrit que jeudi, à 3 h. 1/2, M. l'abbé Robert, curé de Beauronne, venu à Périgueux pour ses affaires, est mort subitement au restaurant où il s'était rendu avec son frère et sa belle-sœur. Il était âgé de 59 ans.

**Charente. — Bébé noyé.** — Notre correspondant de Jonzac nous écrit qu'hier, un enfant de 3 ans s'est noyé dans un fossé, au village de Chez-Piceau.

Sa mère avait cru pouvoir profiter de quelques instants pour assister à l'enterrement de la grand'mère d'un habitant de cette commune. Pendant cette courte absence, l'enfant est tombé dans un fossé où sa mère l'a retrouvé ne donnant plus signe de vie.

Croquis de LEMOT

— Je ne sais pas si c'est vous!

— Voilà mon certificat de vie, le notaire me l'a délivré il y a un quart d'heure à peine!

— Qu'est prouve!... en un quart d'heure, vous avez eu le temps de mourir dix fois!

### STOCKS A PARIS

| | HIER | CE JOUR | 1901 |
|---|---|---|---|
| Sucres secs | 2 598 964 | 2 587 179 | 2 236 368 |
| Alcools pipes | 24 850 | 24 225 | 19 325 |
| Cafés quintaux | 4 450 | 4 450 | 3 600 |
| Lin quintaux | 150 | 150 | 9 450 |
| Farines sacs | 181 700 | 196 800 | 172 058 |
| Blés quintaux | 102 750 | 102 750 | 374 500 |
| Seigles quintaux | [illegible] | [illegible] | 2 750 |
| Avoines quintaux | 68 500 | 68 750 | 30 500 |

### Cote de la laine peignée à Roubaix

Roubaix, 7 mars.

On cotait ce matin à la Bourse :

4.45 mars, avril, mai; 4.47 juin; 4.45 juillet, août, septembre; 4.47 octobre, novembre. Affaires à midi, 5 000 kilos.

L'Ouïe aux Sourds

Impression considérable en France et à l'étranger — A l'Institut de la Surdité, 7, rue de Londres, à Paris

Les faits extraordinaires que l'on signalait dernièrement ont eu, partout, un immense retentissement, et la découverte de l'Audiphone invisible Bernard a classé définitivement la surdité parmi les affections dont on peut facilement guérir.

Ce merveilleux appareil, si léger, invisible à l'œil exercé et dont l'usage est on ne peut plus facile, est devenu le principe fondamental de la méthode aurivoltaïque prescrite à l'Institut de la surdité.

Là, les sourds reçoivent les conseils dont ils ont besoin pour soigner ensuite, chez eux, leur affection de l'ouïe. Chaque jour aussi, M. le directeur de l'Institut de la surdité, 7, rue de Londres, à Paris, fait envoyer *gratuitement*, aux innombrables personnes qui lui en font la demande, le journal la *Médecine des Sens* et le *Questionnaire* narratif, qui permet à tous ceux qui sont plus ou moins durs d'oreilles de consulter, sans frais, par correspondance.

C'est ainsi que se propage, avec une foudroyante rapidité, la plus belle création de la science médicale et de l'électricité portative.

VINS DE DÉGUSTATION 100 BOUTEILLES POUR 60 FR. Prix-Courants et échantillons franco.

PAPIER FAYARD et BLAYN

LIVRES, IMAGES Adressez-vous à la MAISON DE LA BONNE PRESSE 5, r. Bayard.

LE LABOUREUR-REVUE

Revue agricole trimestrielle de 150 pages

ABONNEMENT D'UN AN :

France et Union postale : 3 fr. ; le numéro 0 fr. 75

Cette Revue paraît depuis 1895 et contient tous les articles d'économie politique et agricole de la *Croix* et tous les renseignements pratiques du *Laboureur*.

Elle est très estimée des praticiens.

Elle forme un fort volume par an.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIII.

ZÔMOTHÉRAPIE

LE ZÔMOL PLASMA MUSCULAIRE (Suc de Viande desséché)

PRÉPARÉ A FROID, renferme les précieux éléments reconstituants de la viande crue. Prescrit dans la TUBERCULOSE, la NEURASTHÉNIE, la CHLOROSE, l'ANÉMIE, la CONVALESCENCE, etc.

Trois cuillerées à café de Zômol représentent LE SUC DE 200 GRAMMES DE VIANDE CRUE.

Pharmacies Vial, 1, rue Bourdaloue; — Dépôt, 14, rue de la Paix, etc.

## BOURSE DE PARIS

7 mars (clôture)

| FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| 3 % comptant | 101 50 | 101 45 |
| 3 % terme | 101 50 | 101 45 |
| 3 % amort. comptant | 100 37 | 100 35 |
| 3 % amort. terme | 100 35 | 100 32 |
| 3 % nouveau libéré compt. | 100 90 | 101 |
| 3 % 1/2 comptant | 101 90 | 102 |
| 3 % 1/2 terme | 102 10 | 102 10 |
| EMPRUNTS DE VILLES | | |
| Ville 1865 4 % | 567 50 | 564 |
| — 1869 3 % | 450 | 450 |
| — 1871 3 % | 415 | 415 |
| — quarts | 106 50 | 107 |
| — 1875 4 % | 575 | 574 75 |
| — 1876 4 % | 574 | 573 |
| — 1892 3 1/2 % | 377 | |
| — quarts | 96 | 96 50 |
| — 1894 3 1/2 % | 374 | 373 |
| — quarts | 94 | 94 50 |
| — 1892 3 % | 481 | 481 |
| — quarts | 495 | 495 |
| — 1899 2 % (Métrop.) | 438 | 434 50 |
| — quarts | 100 | |
| EMPRUNTS DES COLONIES | | |
| Tunisien 5 % | 485 | 485 |
| Foncier 3 1/2 % | 92 10 | 92 25 |
| Madagascar 3 % | 1130 | 1130 |
| Indo-Chine 3 1/2 % | 547 75 | 557 |
| VALEURS FRANÇAISES | | |
| Banque de France | 3795 | 3765 |
| — de Paris | 1015 | 1010 |
| — Transatlantique | 420 | |
| Compagnie algérienne | 697 | 697 |
| Comptoir National | 579 | 578 |
| Crédit Foncier d'Algérie | 665 | 665 |
| Crédit Foncier | 745 | 740 |
| Communale 1879 2.50 | 485 | 484 75 |
| — 1880 | 107 | 101 50 |
| Foncières 5 % 1879 | 508 50 | 507 50 |
| Communales 5 % 1880 | 501 25 | 502 |
| Foncières 5 % 1883 | 428 | 428 |
| — 2.50 1885 | 483 | 482 |
| — 2 % | 90 | 90 50 |
| Communales 3 % 1891 | 446 | 447 |
| — 2.50 1892 | 446 | 447 |
| Foncière 2.50 1895 | 478 | 476 |
| Comm. 1.50 1892 libéré | 457 | 455 |
| Foncière 1890 3 % | 472 | 474 |
| Bons de 100 fr | 3 50 | 4 50 |
| Banque de Paris | 45 | 45 |

| VALEURS FRANÇAISES (actions) | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Banque hyp. de France | 570 | 570 |
| Crédit industriel | 448 25 | 449 25 |
| Société marseillaise | 600 | 600 |
| Crédit lyonnais | 607 | 605 |
| Crédit mobilier | 1600 | 1600 |
| Soc. Foncière lyonnaise | 70 50 | |
| Société Générale | 387 | 390 |
| 5 Pr. de l'Air du Sud | 607 | 608 |
| Banque internationale | 73 50 | 73 |
| Banque parisienne | 530 | |
| Rente Foncière | 584 | 584 |
| Immobilier obligt. 400 | 352 | |
| — obligt. 375 | 47 50 | 50 |
| Bons à Quotas actions | 125 | 128 |
| — — obligations 3 % | 745 | 742 |
| Départementaux actions | 434 | 438 |
| — obligt. 3 % bleu | 676 | 676 |
| — — 3 % rouge | 448 75 | 452 |
| Bon Economie obligt. 3 % | 456 | 455 |
| Est Algérien actions | 448 | 441 |
| — obligations | 734 | 734 |
| Est Canadien | 447 | 449 |
| — jouissance | 1060 | 1062 |
| — obligations 5 % | 477 | 477 |
| — — 3 % | 465 | 465 |
| — Nouvelles | 464 25 | 461 50 |
| — — 3 1/2 | 457 50 | 457 50 |
| Obligt. grande-Ceinture | 412 50 | 414 |
| Lyon actions | 1495 | |
| — obligt. 5 % 1886 | 1520 | 1520 |
| — — 3 % 500 | 1250 | |
| Bourbonnais | 454 | 455 |
| Nombes 3 % | 450 | 450 |
| — 3 % nouveaux | 450 | |
| Genève 3 % 1892 | 457 | |
| — 3 % 1895 | 457 | 457 50 |
| Mediterranée 5 % | 1250 | |
| — 1886-87 | 454 | 454 75 |
| Panama ancienne 5 % | 465 | 465 50 |
| — nouvelle 3 % | 450 | 450 |
| Panama 2 1/2 | 450 | 450 |
| Midi actions | 414 | 419 |
| — obligations 3 % | 1600 | 1670 |
| — — nouvelles | 460 | 460 |
| — — 2 1/2 | 454 | 454 50 |
| Nord actions | 414 | |
| — obligations 3 % | 1050 | 1017 |
| — — nouvelles | 467 50 | 465 50 |
| — — 2 1/2 | 465 | 460 |
| Orléans actions | 1680 | 1675 |
| — actions jouissance | 1147 | 1145 |
| — obligations 5 % | 540 | 540 |
| — — nouvelles | 467 | 467 |

| VALEURS ÉTRANGÈRES | Précédente clôture | Dernier cours |
|---|---|---|
| Orléans 3 1/2 | 415 | 417 50 |
| — Grand Cachet | 467 | 466 |
| Ouest actions | 1074 | 1017 |
| — obligations | 450 | 450 50 |
| — — nouvelles | 465 | 465 |
| — 3 1/2 | 417 | 420 |
| Ouest algerien actions | 625 | 625 |
| — — oblig. 5 % | 448 | 447 50 |
| Réunion obligations 5 % | 453 | 448 25 |
| Sud de la France actions | 395 | 395 |
| — — oblig | 438 25 | 434 50 |
| Docks de Marseille | 372 | |
| Magasins Généraux | 411 | 411 |
| Suez (Compagnie Génér.) | 5000 | 5000 |
| Gaz France et Etranger | 187 50 | 187 50 |
| Gaz Parisien | 545 | 540 |
| Transatlantique | 570 | 567 50 |
| Messageries | 435 | 437 |
| Omnibus | 760 | 760 |
| Tramways Est Parisien | 174 | 169 |
| Ch. de fer et Tram. elect. | 260 | 267 50 |
| Tramways généraux | 518 50 | 520 |
| Voitures | 224 | 222 |
| Traction | 40 | 41 50 |
| Malléable | 